



## **AVIS AU PUBLIC**

# **MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Du **10 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2017** inclus, le dossier relatif à la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme est mis à disposition du public en Mairie de Fuveau.

Ce projet de modification simplifiée a pour objet :

- Correction d'une erreur matérielle : article 9 des dispositions générales (assainissement pluvial)
- Modifications mineures du règlement : article 13 UA et article 3 UH
- Modification graphique (suppression ER n°123)

Les documents sont consultables sur le site internet, en Mairie :

- Hôtel de Ville 1<sup>er</sup> étage : mercredi et vendredi de 8H30 à 12H et 13H30 à 17H
- Service urbanisme : lundi de 8H30 à 12H / mardi et jeudi de 8h30 à 12H et de 13H30 à 17H.

Un registre d'observations est mis en place. Les observations pourront être envoyées par courrier à l'attention de Madame de Maire en précisant en objet « modification simplifiée n° 3 du P. L. U. ». Elles seront insérées dans le registre d'observations.